

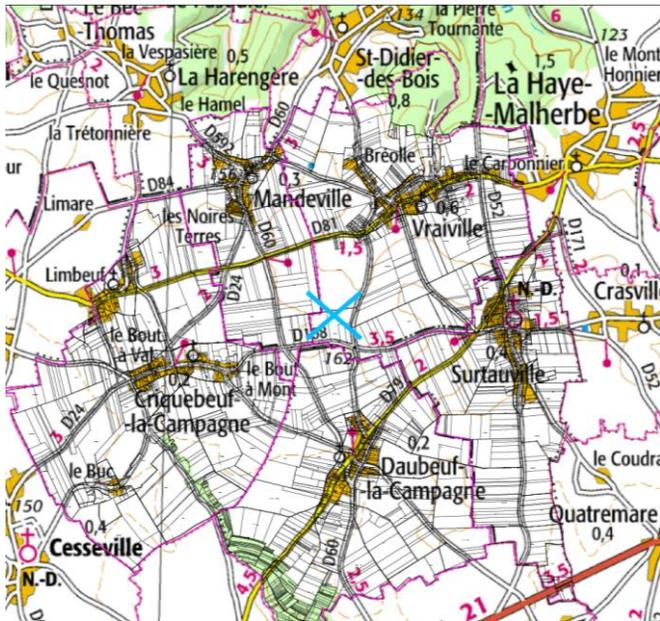
Lettre d'information

Projet de parc éolien
du Plateau Seine-Eure

N°3 – Octobre 2022



Un mât de mesure posé à Vraiville :



Le 30 septembre et le 1^{er} octobre 2022 dernier a eu lieu l'installation d'un mât de mesure à Vraiville.

Plus d'information à ce sujet à l'intérieur de la présente lettre d'information !

X : Mât de mesure

Un site internet dédié au projet :

Comme indiqué dans la lettre d'information n°2, un site internet a été mis en place. Il permet à la fois d'y retrouver l'ensemble de l'actualité lié au projet en particulier et à l'éolien de manière générale ainsi que de prendre contact avec les porteurs de projet via le formulaire « Contactez-nous » :

<https://vsbenergies.wixsite.com/plateauseineeure>

Les communes de La Haye Malherbe, Mandeville, Surtauville, Terres de Bord et Vraiville, l'Agglomération Seine Eure (CASE), le Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure (SIEGE 27), la Société d'Economie Mixte SIPeNR et enfin la société VSB, se sont associés afin de faire émerger un projet éolien public et citoyen et d'en maîtriser localement les orientations et les retombées économiques.



Mandeville



Le mât de mesure

Ses caractéristiques :



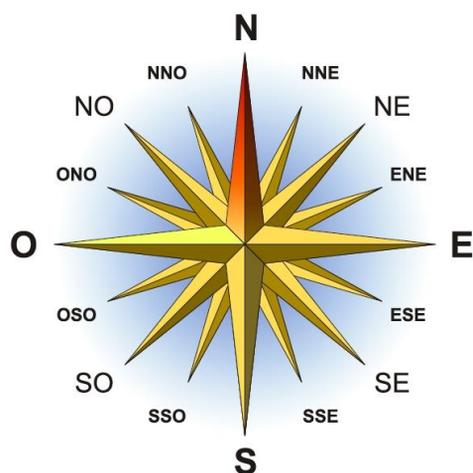
- Hauteur totale : 44 mètres
- Equipé d'anémomètres, de girouettes, de capteurs de pression, d'humidité et de température
- Alimenté par batterie / panneaux solaires
- Maintenu au sol par 3 séries de haubans, avec 2 ancrages au sol par série

Ses fonctionnalités :

- Mesurer la vitesse, la direction et la fréquence du vent dans toutes les directions et en continu
 - ➔ Validation du potentiel éolien
 - ➔ Sélection des éoliennes les plus adaptées au site
- Enregistrer l'activité des chauves-souris (chiroptères)
 - ➔ Recensement des espèces présentes sur site
 - ➔ Adaptation du développement du projet à ces espèces



Pendant combien de temps ?



- Pour une durée minimum d'un an
- Aussi longtemps que nécessaire afin d'obtenir des mesures complètes et des données qui reflètent suffisamment correctement le potentiel de vent du site.

Rappel des démarches réalisées :

- Signature d'une convention partenariale entre les communes, Seine Eure Agglomération et le Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure (SIEGE 27) afin d'assurer un portage local des décisions afférentes au projet
- Négociation d'un partenariat avec l'opérateur VSB
- Organisation de permanences d'information en mairies à destination des habitants
- Mise en place d'une lettre d'information et d'un site internet
- Début des démarches de sécurisation foncière auprès des propriétaires et exploitants pouvant être concernés par un élément du projet (chemins d'accès, éolienne, plateforme, ...)
- Installation d'un mât de mesure

Et ensuite ?

- des études environnementales, paysagères et acoustiques seront à mener pendant environ un an sur la zone d'étude mise à jour au fur et à mesure du développement et représentée sur le site internet du projet

Plus d'information au lancement de ces dernières dans une prochaine lettre d'information !



Afin d'assurer à ce projet éolien une gouvernance locale, plusieurs acteurs des énergies renouvelables se sont associés :

A propos des communes de La Haye Malherbe, Mandeville, Surtauville, Terres de Bord et Vraiville :

Afin d'avoir une vision cohérente d'aménagement de l'espace, les communes ont souhaité s'associer aux études d'un projet de parc éolien sur leur territoire avec une dynamique publique et citoyenne par le biais notamment de l'intervention de son agglomération et de son syndicat départemental d'énergie (SIEGE 27), et ainsi d'en maîtriser localement les orientations.

A propos de l'Agglomération Seine-Eure :

La Communauté d'Agglomération Seine-Eure est une intercommunalité (60 communes pour 105 000 habitants) qui œuvre depuis des nombreuses années en faveur de la lutte contre le changement climatique. A ce titre, elle ambitionne d'être un territoire à énergie positive (TEPOS) et neutre en carbone à l'horizon 2050. Pour ces raisons, elle s'engage dans le développement de projets d'énergies renouvelables locaux, concertés, participatifs et citoyens.

A propos du SIEGE 27 :

Le Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure (SIEGE 27) est un établissement public de coopération intercommunale. Il regroupe l'intégralité des communes du département de l'Eure et a pour compétences historiques les réseaux de distribution publique d'électricité, de gaz, d'éclairage public et de télécommunication. Depuis 2015, il a étendu ses interventions à la transition énergétique en accompagnant les collectivités dans leurs projets de maîtrise de la demande en énergie, d'énergie renouvelable et de mobilité propre. Dans ce cadre, le SIEGE 27 a pour objectif de faire émerger des projets publics et citoyens, adaptés aux territoires et avec une optimisations des retombées économiques localement.

A propos de SIPeNR :

Créée en 2014, SIPeNR est une Société d'Economie Mixte (SEM) qui regroupe des acteurs publics (SIPPEREC*, Caisse des Dépôts et Consignations, autre SEM d'énergie renouvelable) et citoyens (Energies Partagée) pour le développement, le financement, la construction et l'exploitation d'installations de production d'énergies renouvelables sur l'ensemble de la France métropolitaine.

**SIPPEREC : Syndicat Intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication*

A propos de VSB énergies nouvelles :

VSB est un des acteurs majeurs du secteur des énergies renouvelables en France depuis 20 ans. Reconnu pour la qualité de ses projets, ses activités sont le développement, le financement, la construction, l'exploitation, la maintenance, la gestion administrative et la valorisation énergétique de centrales de production d'énergies renouvelables en France et à l'étranger.



Mandeville

